

## Conditions tarifaires - gaz industriel

Industries, artisans, commerces

### Prix proportionnel

naturgas pro	Puissance installée	
	TI1 ≤ 150 kW (hors TVA)	TI2 > 150 kW (hors TVA)
	€/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>
Réseau Creos	0,4327	0,4161

### Primes fixes mensuelles

naturgas pro	Puissance installée	
	TI1 ≤ 150 kW (hors TVA)	TI2 > 150 kW (hors TVA)
	€/kW installé	€/kW installé
Réseau Creos	0,30	0,25

## Conditions tarifaires - gaz cogénération (TCG)

Producteurs d'électricité et de chaleur

### Prix proportionnel

naturgas pro	TCG (hors TVA)
	€/m <sup>3</sup>
Réseau Creos	0,3982

### Primes fixes mensuelles

naturgas pro	TCG (hors TVA)
	€/kW installé <sup>1)</sup>
Réseau Creos	0,25

### Nos remises mensuelles

facture paperless	-0,50€	si vous choisissez de recevoir vos factures par e-mail uniquement
domiciliation SEPA	-1,00€	si vous optez pour une domiciliation bancaire SEPA de vos factures. Avec une domiciliation, votre compte bancaire sera débité automatiquement des montants dus
remise Connect	-2,50	1 euro supplémentaire, si vous optez pour la remise Connect, une combinaison des remises domiciliation et paperless

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (8 %), hors redevance mensuelle fixe et hors toutes autres redevances légales comme la taxe gaz naturel (voir fiche «redevances»), qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture de gaz naturel.

**naturgas** (inclus dans les prix ci-dessus)

naturgas est à 100% climatiquement neutre et compense ses émissions de gaz à effet de serre grâce à des projets de développement de haute qualité !

**nova naturgas**

Vous désirez aller plus loin dans votre démarche écologique ? Enovos propose nova naturgas, le gaz naturel 100% bio pour un surcoût de 0,1187 €/m<sup>3</sup> sur votre consommation annuelle totale

### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-20h00 sa: 9h00-18h00) au numéro gratuit **8006-4848**, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou par e-mail [serviceline@leoenergy.lu](mailto:serviceline@leoenergy.lu).

## Taxe «gaz naturel» sur la consommation de gaz naturel

Les taux de la taxe «gaz naturel» sont fixés par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

	2019 hTVA	
	€ ct / kWh	€ ct / m <sup>3</sup>
Cat A <= 50.045 m <sup>3</sup> /an	0,108	1,187
Cat B > 50.045 m <sup>3</sup> /an	0,054	0,593
Cat C1 > 4.100 MWh / an	0,005	0,055
Cat C2 > 4.100 MWh / an	0,030	0,330
Cat D	0	0

Conversion des unités	
1 MWh	= 1.000 kWh
1 m <sup>3</sup>	= 10,99 kWh
1 Nm <sup>3</sup>	= 11,365 kWh

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie A.
- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B.
- les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D

## Redevance mensuelle fixe distribution gaz

### Catégorie 1 (valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

#### Tous les réseaux

G4	7,46	€ / mois
G6	7,46	€ / mois
G10	7,46	€ / mois
G16	7,46	€ / mois

### Catégorie 2 (valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

#### Tous les réseaux

G25	30,72	€ / mois
G40	30,72	€ / mois

### Catégorie 3 (valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Creos		
G65	105,52	€ / mois
G100	111,41	€ / mois
G160	120,11	€ / mois
G250	187,97	€ / mois
G400	233,69	€ / mois
G650	234,78	€ / mois
G1000	275,92	€ / mois
G1600	365,76	€ / mois
G2500	379,96	€ / mois
G4000	385,00	€ / mois

Les rémunérations pour la redevance mensuelle fixe et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Leo S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture de gaz naturel.

Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel. Les tarifs redevances mensuelles fixes s'entendent hors TVA (8%).